

Longueuil, le 16 janvier 2019

Objet : Demande d'accès n° 2006 78848 – Lettre réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 29 novembre dernier, concernant le 50 et 51 rue Normand à Saint-Bernard-de-Lacolle (lots 5 160 247 et 5 160 227).

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

- Rapport de l'inspection du 12 mai 1997 (7 pages).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous communiquer avec le soussigné, analyste responsable du dossier, par courriel, à l'adresse fabrice.tremblay@environnement.gouv.qc.ca en indiquant le numéro du dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay
Répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (2)

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-16-01-0587600 DATE DE RÉDACTION : 97/05/12
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 97/05/08 HEURE : - Arrivée : 11:00
A M J - Départ : 11:30

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : Jacques Méthot
. ACCOMPAGNÉ DE :

. LIEU INSPECTÉ . ADRESSE POSTALE (si différente)
Omer Dubois Automobile inc
51, rue Normand
St-Bernard-de-Lacolle
JOJ 1V0

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

PERSONNES RENCONTRÉES :	NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
	<u>M. Omer Dubois, propriétaire</u>	<u>246-3072</u>
	_____	_____
	_____	_____

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS CROQUIS PLANS CARTES
Nombre 3 # _____ # _____

ÉCHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [] 1. _____
PRÉCISEZ 2. _____

. BUTS : Vérifier le bien fondé d'une plainte nous
signalant l'enfouissement de bardeaux
à l'arrière d'un garage.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 0587600

DATE DE RÉDACTION : 97 / 05 / 12
A H J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

M. Omer Dubois n'a pas enfoui de bardeaux d'asphalte sur son terrain, comme le prétendait la plainte reçue.

Le 19 avril dernier, alors qu'il s'apprêtait à enterrer les bardeaux en question, un inspecteur municipal est intervenu sur les lieux et a interdit les travaux.
(M. Joseph Kildson, insp. munic. : 246-3346)

HISTORIQUE

Les bardeaux d'asphalte proviennent d'un chargement qui est tombé dans la rivière L'Acadie lors d'un accident survenu le 28 mars dernier.

M. Dubois a remarqué le camion impliqué et a sorti 21 palettes de bardeaux de la rivière.

L'évènement aurait été rapporté à Paul Lefebvre, du ministère.

Entre le 28 mars et le 12 mai, M. Dubois se serait débarrassé de 3 des palettes de bardeaux.

Une des palettes aurait été ramassée par le service de collecte des ordures ménagères. On aurait toutefois refusé d'en prendre d'autres.

Le 6 et 7 mai dernier, M. Dubois aurait expédié 2 palettes de bardeaux chez une " Cie de crêtage de bois, à Laprairie".

RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/DOSSIER : 0587600DATE : 97/05/12

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (SUITE)

M. Dubois ignorait le nom de la Cie recevant les bardeaux.

La Cie accepterait les bardeaux sans exiger d'argent en retour ; il s'agirait d'un échange de services.

Elle mettrait les bardeaux dans un conteneur et l'expédierait dans un DMS (dépot mat. secs)*

J'ai offert à M. Dubois une liste des DMS, qu'il n'a pas eu bon d'accepter.

Il m'a dit que la Cie avec qui il faisait affaire était "en règle". Il s'est d'ailleurs engagé à me transmettre les preuves de disposition dès le 13 mai prochain, soit demain.

Le document qu'il me transmettra par fax devrait concerner 20 palettes de bardeaux.

* Apparemment, la Cie mélangerait les bardeaux d'asphalte avec divers rebus de construction.

De cette façon, elle compte écouler une palette de bardeaux par semaine dans son conteneur.

Note

Derrière son garage, M. Dubois entrepose
ses voitures accidentées ainsi que des
pneus et des batteries de voiture
(voir photo).

L'acide contenu dans les batteries
serait vidé directement dans le moteur
des voitures accidentées.

Quant aux batteries, une personne passerait
à toutes les semaines pour les
ramasser; sinon M. Dubois les
apporterait lui-même chez un cimetière
d'autos d'Iberville ("Zimman").

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 0587600

DATE DE RÉDACTION : 97/05/12
A M J

3. CONCLUSION

M. Dubois n'en pas enfoui de bardeaux sur son terrain (bien qu'il en ait eu l'intention).

Il s'est engagé à disposer de ces matériaux chez une Cie. qui est sensée les expédier dans un DMS.

Il nous fournira des preuves de disposition le 13 mai prochain, par fax.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 0587600

DATE DE RÉDACTION : 97/05/12
A M J

4. RECOMMANDATIONS

· Attendre les preuves de disposition.

· Vérifier si la Cie qui reçoit les bardeaux les expédie dans un DMS.

· Fermer le dossier si les informations attendues sont satisfaisantes.

5. VÉRIFICATION

· RÉDIGÉ PAR : Jacques Méthot (nom) Jmethot (signature) 97/05/12
A M J

· VÉRIFIÉ PAR : YVES BERGERON (nom) Yves Bergeron (signature) 97/05/20
A M J

· COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

OK

Photo #: 0 Date: 97/05/08
Ident.:
Batteries entreposées
derrière le garage
Note:



Photo #: 1 Date: 97/05/08
Ident.:
Bardeaux d'asphalte
sur le bord de la
rue Gaston
Note:



Photo #: 2 Date: 97/05/08
Ident.:
idem à #.1
Note:



Photographe(s): Jacques Méthot